



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Bruson : Axe Valbord (Bruson) – La Côt (Mayen-de-Bruson)
 Durant la haute saison et les week-ends

Pose d'un panneau de rappel « interdiction générale de circuler »
OSR 2.01 sur l'axe communal Valbord – La Côt assorti de la
plaque complémentaire « Route fermée à 150 m à l'exception des
détenteurs de vignette ».
Durant ces périodes cet axe est desservi par une navette.

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 5 juin 2015

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Police municipale de Bagnes